

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 4 décembre 2017 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de la Mairesse, Madame Carole Robert.

Étaient aussi présents : Les conseillères Lucie Cousineau, Joanne Mayer et Maureen Rice, ainsi que les conseillers Roch Courville, Ghyslain Robert et Luc Thivierge.

Étant également présente : Franceska Gnarowski, Directrice générale

(1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par la mairesse, Madame Carole Robert.

(2) PÉRIODE DE QUESTIONS

(3) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

234-12-2017

(4) PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que les copies bilingues n'ont pas été fournies à tous les conseillers et que ceux fournis ne sont pas identiques en français et en anglais;

IL EST PROPOSÉ RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la réunion ajournée du 13 novembre ainsi que la réunion régulière du 20 novembre 2017 soient adoptés à une réunion ultérieure du conseil (une fois les corrections apportées);

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

235-12-2017

(5) ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes : ajouts de propositions au 7.1.10, 7.1.11, 7.1.12, 7.1.13, 7.1.14, 7.1.15, 7.1.16 et au 7.2.3, 7.2.4, 7.2.5, 7.4.2 et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

236-12-2017

(6) FACTURES À PAYER

IL EST RÉSOLU QUE la liste #12-2017 des déboursés pour la période du 1er novembre 2017 au 30 novembre 2017 totalisant un montant de 98 225,45 \$;

QUE les salaires nets versés pour la période du 1er novembre 2017 au 30 novembre 2017 totalisant un montant de 11 309,80 \$ soient acceptés;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

APPUYÉ PAR la conseillère Roch Courville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #236-12-2017, comme prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Hélène Desjardins pour Franceska Gnarowski
Directrice générale/secrétaire-trésorière

(7) RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Carole Robert donne son rapport.

(7.1) ADMINISTRATION

(7.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Aucun rapport.

237-12-2017

(7.1.2) ALLOCATIONS CELLULAIRES

CONSIDÉRANT les résolutions No 20-02-2015, 95-05-2017 ainsi que 121-06-2017 concernant les allocations pour les cellulaires de la directrice générale, le contremaître et l'employé en entretien général ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil de déboursier 540 \$ à la directrice générale, 480 \$ pour le contremaître ainsi que 240 \$ pour l'employé d'entretien général.

PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville
APPUYÉE PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

238-12-2017

(7.1.3) TAUX HORAIRE – MODIFICATION RÉOLUTION No 217-12-2016

CONSIDÉRANT que le budget de 2017 incluait un taux horaire de 18 \$ pour l'employé en entretien général, Paul Hampsey;

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget il n'y avait aucune mention de cette augmentation du taux horaire dans la résolution 217-12-2016, malgré l'inclusion de ce changement dans le tableau des salaires;

CONSIDÉRANT que le conseil veut obtenir plus de renseignement sur ce changement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil reporte la décision concernant la modification à la résolution 217-12-2016 afin qu'elle reflète l'augmentation d'un dollar pour un taux horaire de 18 \$ pour l'employé d'entretien général, à une réunion ultérieure du conseil.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉE PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

239-12-2017

(7.1.4) CHEMIN DE LA RIVE – MODIFICATION RÉOLUTION No 213-12-2016 TAXE SECTORIELLE

CONSIDÉRANT que le calcul du taux de taxe pour le chemin de la Rive dans la résolution 213-12-2016 est erroné;

CONSIDÉRANT que le conseil veut obtenir plus de renseignement sur ce changement;

IL EST RÉSOLU que le conseil reporte la modification de la résolution No 213-12-2016 portant sur la taxe sectorielle pour la réfection du chemin de la Rive afin qu'elle reflète le montant de 1196 \$ au lieu du montant de 1063 \$ par résidence à une réunion ultérieure du conseil.

PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Rice
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Cousineau
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240-12-2017

(7.1.5) BACS - MODIFICATION RÉOLUTION No 105-15-2017

CONSIDÉRANT la résolution No 105-05-2017 portant sur l'achat de bacs en plastique pour les déchets;

CONSIDÉRANT que ladite résolution mentionnait que la municipalité de Low assumerait les coûts de financement de la première année à partir de l'excédent 2016;

CONSIDÉRANT qu'actuellement les frais de financement sortent des prévisions budgétaires 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil veut obtenir plus de renseignement sur ce changement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil reporte la modification à la résolution 105-05-2017, à une réunion ultérieure du conseil.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉE PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241-12-2017

(7.1.6) TÉLÉPHONE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité partage les coûts de la ligne téléphonique de la bibliothèque avec l'Association récréative de Low, Venosta et Brennan's Hill (LVBRA);

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve un versement de 400 \$ au LVBRA afin de couvrir la moitié des coûts de la ligne téléphonique partager avec la bibliothèque municipale pour 2017.

PROPOSÉE PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

242-12-2017

(7.1.7) ADHÉSION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

IL EST RÉSOLU que le conseil reporte l'autorisation du renouvellement de l'adhésion de la municipalité à la FQM au montant de 1342,48 \$ à une réunion ultérieure du conseil.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉE PAR la conseillère Maureen Rice
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

243-12-2017

(7.1.8) PAIEMENT AUDIT INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT l'audit intérimaire qui a eu lieu les 21 et 22 novembre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve le paiement de la facture pour l'audit intérimaire au montant de 8 048,25 \$ à Piché Lacroix CPA.

PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville
APPUYÉE PAR la conseillère Joanne Mayer
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

244-12-2017

(7.1.9) MODIFICATION RÉOLUTION No 178-08-2017

CONSIDÉRANT que lorsque la résolution 178-08-2017 a été adoptée, le taux d'intérêt sur le prêt était de 2.95%, par contre sujet à un changement en fonction de la date de livraison du camion;

CONSIDÉRANT que le taux d'intérêt est maintenant de 3.63% pour cinq années;

CONSIDÉRANT que le résiduel reste d'une somme de 112 835 \$;

CONSIDÉRANT que le montant mensuel sera de 3 931.97\$ plus taxes au lieu montant original de 3 801.94\$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le montant présenté de 3 801.94\$ diffère de la résolution 178-08-2017 de qui mentionne 3 306.75\$ adoptée en aout 2017;

CONSIDÉRANT que la directrice générale ne peut expliquer ces différences de chiffres en séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil reporte la décision concernant acceptation du nouveau taux d'intérêt de 3.63% pour le financement du camion Western Star 2017 tel que proposé par la Banque Royale du Canada par l'entremise de Spar Leasing, à la réunion ultérieure du conseil.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

245-12-2017

(7.1.10) COMITÉ DE FINANCES

CONSIDÉRANT la proposition de la conseillère Joanne Mayer, présidente du comité administratif, de former un sous-comité de finance;

CONSIDÉRANT que le conseil veut se doter de mesures de suivi de budgétaire adéquat;

CONSIDÉRANT que les discussions en séances de travail étaient en ce sens;

CONSIDÉRANT que le conseil juge important de bien comprendre et maîtriser les décisions qui affectent les entrées et sorties des fonds publics;

CONSIDÉRANT que le sous-comité de finance sera composé des membres du comité administratif, c'est-à-dire les conseillères Joanne Mayer, Lucie Cousineau et Maureen Rice;

CONSIDÉRANT l'article 82 du Code municipal confiant la responsabilité de former des comités aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la formation d'un sous-comité de finances composé des membres du comité administratif.

ET QUE Ce dernier pourra avoir accès à tout document juger nécessaire dans le but d'étudier les réglementations, contrats et/ou processus existants et ceux futurs dans le but de faire des recommandations et proposer des changements et/ou ajouts pour un meilleur fonctionnement et un meilleur suivi budgétaire ainsi s'assurer que les processus en place sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

246-12-2017

(7.1.11) CHANGEMENT DE DATE DE CONSEIL - MOIS DE JANVIER

IL EST RÉSOLU de changer la date de la réunion régulière du conseil du 8 janvier au 15 janvier afin d'éviter une charge de travail onéreuse pour les conseillers et conseillères.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

OPPOSÉ PAR les conseillers Roch Courville, Luc Thivierge et Ghyslain Robert

La proposition est rejetée, la mairesse ayant exercé son droit de vote.

247-12-2017

(7.1.12) CONSEILLER JURIDIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Low a besoin de conseils juridiques;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Low a les services de Me Nerio de Candido;

CONSIDÉRANT que le comité administratif s'est vu déléguer de s'informer pour trouver une autre firme;

CONSIDÉRANT que la recommandation du comité administratif est de confié les services juridiques à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau ayant un bureau situé au 111 boul. de l'Hôpital à Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil que le cabinet Dufresne Hébert Comeau est mandaté dans tous les dossiers juridiques actuels, passé et avenir;

QUE Me Nerio de Candido transmet à Me Rino Soucy tous les dossiers de la municipalité de Low en sa possession incluant les versions papiers et électronique et sur tout support informatique à la réception de la présente résolution.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau

OPPOSÉ PAR les conseillers Luc Thivierge et Roch Courville

La proposition est suspendue la mairesse Carole Robert ayant exercé son droit de véto,
SUSPENDUE

(7.1.13) AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Joanne Mayer que le règlement No 05-2009 portant sur le Traitement des élus sera étudié afin de le mettre à jour. Le règlement modifié sera déposé à une séance ultérieure du conseil.

248-12-2017

(7.1.14) DEMANDE D'INFORMATION AUPRÈS DE PICHÉ LACROIX

CONSIDÉRANT que les résolutions Nos 238-12-2017, 239-12-2017, et 240-12-2017 ont été reportés par le conseil puisqu'elles portaient sur des modifications de résolutions antérieures, des modifications résultantes de l'audit intérimaire ;

CONSIDÉRANT que les vérificateurs de la firme Piché & Lacroix sont venus faire un audit intérimaire qui couvrait la période du 1 janvier au 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que vendredi le 1 décembre 2017 les membres du conseil nous avons reçus le rapport du dit audit;

CONSIDÉRANT qu'ils ont observé des charges intérêts et pénalité de dans les remises gouvernementales;

CONSIDÉRANT que le conseil veut obtenir une copie détaillée de ces intérêts et pénalités ainsi que toutes autres observations notées dans le document daté du 27 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil désire avoir des explications des comptables Piché Lacroix;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que sur réception de cette résolution la firme Piché & Lacroix fera parvenir une liste détaillée aux membres du conseil dans les plus brefs délais;

PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.2) VOIRIE

(7.2.1) RAPPORT

Aucun rapport.

249-12-2017

(7.2.2) EMBAUCHE

CONSIDÉRANT la 227-11-2017 concernant l'embauche d'un ouvrier d'entretien des routes avant que la neige commence;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher monsieur Travis Picard;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la recommandation du comité de sélection d'embaucher monsieur Travis Picard à titre d'ouvrier d'entretien général des chemins, un poste à temps plein au taux horaire de 20 \$ assujetti aux modalités de la politique municipale sur les ressources humaines ;

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE : La conseillère Maureen Rice demande de noter dans le procès-verbal le fait qu'il manquait trois résumés parmi ceux qui ont été consultés.

250-12-2017

(7.2.3) DÉNEIGEMENT DE LA PROMENADE DU SOLEIL

CONSIDÉRANT que le chemin Promenade du Soleil n'assure pas une sécurité adéquate quant au déneigement du chemin, car il n'y a pas de virage pour les camions ni une signalisation convenable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU par le conseil que la décision de déneiger ledit chemin entérinée par résolution 228-11-2017 le 20 novembre 2017 soit suspendu en attendant une signalisation adéquate ainsi que la construction d'un virage pour les camions.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.2.4) APPUI DE LA RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE DENHOLM

CONSIDÉRANT que, la municipalité de Denholm est une municipalité classée dévitalisée de 580 habitants sur un territoire de 177,6kilomètres carrés et possédant 63,5 kilomètres de réseau routier ;

CONSIDÉRANT que, le chemin Paugan situé dans la municipalité de Denholm est présentement sous la responsabilité de la municipalité et qu'en sa bordure il n'y seulement 24 résidences ;

CONSIDÉRANT que, le chemin Paugan est une route de 18,4 kilomètres reliant les régions de la Vallée-de-la-Gatineau, des Collines de l'Outaouais et de Papineau ;

CONSIDÉRANT que, l'entente majeure d'entraide incendie afin de respecter le schéma de couverture de risque en incendie est avec la municipalité de Low;

CONSIDÉRANT que, le transport scolaire emprunte le chemin Paugan pour les élèves de niveau secondaire de Denholm vers l'école St-Michaels de Low ;

CONSIDÉRANT que, le transport scolaire emprunte le chemin Paugan pour les élèves de niveau primaire de Denholm vers l'école primaire de Poltimore ;

CONSIDÉRANT que, matière de santé la population de Denholm est desservie par le CLSC de Low et qu'elle doit emprunter le chemin Paugan pour s'y rendre ;

CONSIDÉRANT que, la majeure partie du budget annuel d'entretien du réseau routier du service des travaux publics de Denholm est dépensé pour l'entretien du chemin Paugan ;

CONSIDÉRANT que, la municipalité chaque année demande de l'aide à la députée de Gatineau, via le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour des réparations sur le chemin Paugan ;

CONSIDÉRANT que, la majeure partie du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec de Denholm est dépensé pour réparer le chemin Paugan ;

CONSIDÉRANT que, le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal n'a jamais été indexé et ce depuis 1993 ;

CONSIDÉRANT que, la municipalité néglige les autres chemins et rues de la municipalité au détriment du chemin Paugan ;

CONSIDÉRANT que, le chemin Paugan demande encore beaucoup de travaux, notamment d'élagage, de signalisation et d'installation de glissières de sécurité et que ces travaux ne sont pas admissibles dans les différents programmes d'aide gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT que, la municipalité de Denholm est composée de 84% de terres publiques et que son pouvoir de taxation en est d'autant plus diminué ;

CONSIDÉRANT que, le chemin Paugan est un axe routier très important et que s'il répondrait aux normes du ministère des transports du Québec, il contribuerait considérablement au développement économique non seulement de la municipalité de Denholm, mais de l'ensemble des trois régions ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Denholm a déjà demandé au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports par sa résolution numéro MD AR16-02-039 de la séance ordinaire de conseil du 9 février 2016 que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports prenne en charge le chemin Paugan;

CONSIDÉRANT la réponse négative reçue le 25 avril 2016 du Directeur régional du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur Jacques Henry prétextant notamment que le chemin Paugan ne répond qu'essentiellement à des besoins de nature locale;

CONSIDÉRANT le rapport préliminaire de l'ingénieur de la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur l'ampleur des dommages causés au chemin Paugan le 30 octobre dernier constatant des dommages de 1 000 000\$ et plus;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Denholm est éligible à une aide financière du Ministère de la sécurité publique par le décret numéro 1271-2011 modifié par le décret numéro 1165-2014 qui est mis en œuvre suite aux sinistres des 29 et 30 octobre 2017 mais que la municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour s'y qualifier;

CONSIDÉRANT l'ampleur des dommages causés au réseau routier de la municipalité suite, au sinistre du 30 octobre 2017, la municipalité a par sa résolution numéro MD AS17-11-184 de la séance extraordinaire du 3 novembre 2017 due fermer le chemin Paugan de façon permanente;

CONSIDÉRANT que le chemin Paugan divise la municipalité et qu'elle doit compter sur les municipalités voisines pour assurer un minimum de sécurité à ses citoyens situés du côté Ouest de la municipalité ce qui est nettement insuffisant aux yeux du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la situation, afin de permettre le lien inter-régional, certains citoyens tentent d'effectuer des travaux non approuvés qui peuvent mettre en danger leur sécurité et celle d'autrui;

CONSIDÉRANT la pétition déposée au conseil municipal de la part des citoyens de la région Ouest de la municipalité demandant la réouverture du chemin Paugan;

CONSIDÉRANT que la municipalité a exposé l'ensemble de la problématique à une rencontre entre la municipalité de Denholm et Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice et Ministre responsable de la région de l'Outaouais ainsi que Monsieur André Fortin, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports le 17 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 3 de la loi sur la voirie, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route alors sous la gestion d'une municipalité devient, à compter de la date indiquée au décret, sous la gestion du Ministre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil de la municipalité de Low demande au Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, Monsieur André Fortin de réparer le chemin Paugan et de réévaluer la demande de la municipalité de Denholm concernant la prise en charge du chemin Paugan, soit par la gestion complète par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ou d'une entente de partenariat Ministère-Municipalité.

QUE la municipalité de Low fait parvenir la présente résolution au Ministre André Fortin, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice, et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, à Monsieur Alexandre Iraca, Député de Papineau et Président de la Commission des transports et de l'environnement et au Député fédéral de Pontiac Monsieur William Amos mentionnant que le chemin Paugan de Denholm n'est pas qu'un chemin qui répond qu'essentiellement à des besoins de nature locale mais plutôt de nature régionale.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

252-12-2017

(7.2.5) CHEMIN PAUGAN - FERMETURE

CONSIDÉRANT la pétition portant sur l'ouverture d'une voie de passage sur le chemin Paugan signée par les résidents secteur ouest du chemin Paugan;

CONSIDÉRANT que la pétition a été circuler parmi les conseillers municipaux afin d'obtenir leur appui pour la pétition;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil appui la pétition des résidents du secteur ouest pour l'ouverture d'une voie de passage sur le chemin Paugan afin d'assurer la circulation efficace et sécuritaire des véhicules d'urgences;

QUE le conseil soit d'accord que le ministère de la Sécurité publique organise une deuxième vérification pour accommoder les routes temporaires de passage afin de prévenir le potentiel de poursuites relativement au temps de réponse des véhicules d'urgence;

QUE le conseil soit d'accord que des amendements soient apportées à la Loi des Ingénieurs afin d'alléger le fardeau fiscal pour les municipalités.

QUE la présente soit acheminer à la municipalité de Denholm ainsi qu'à Monsieur Martin Coiteux, Ministre de la Sécurité publique et à Madame Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice, et Ministre responsable de la région de l'Outaouais.

PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Rice

APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.3) SÉCURITÉ PUBLIQUE

(7.3.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par la présidente du comité de sécurité publique, la conseillère Maureen Rice.

253-12-2017

(7.3.2) RAPPORT ANNUEL DU PLAN LOCAL DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé en date du 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'en référence à l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Low doit produire annuellement un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Michel Lemieux, a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 2017 pour adoption par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU le Conseil a pris connaissance du rapport annuel du plan local de mise en œuvre (6^{ième} année) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité de Low pour l'année 2017 et l'adopte tel que déposé;

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau monsieur Louis Gauthier, qui le transmettra au Ministère de la sécurité publique.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

254-12-2017

(7.3.3) FORMATION POMPIERS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie concernant les besoins de formation Pompier 1 pour les pompiers Imran Hamdad et Shelby Jotoff;

CONSIDÉRANT que la municipalité est acceptée dans le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires du gouvernement du Québec qui subventionne à 100% la formation Pompier 1;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil reporte la décision concernant la formation pour les pompiers ci-haut mentionnés à une réunion ultérieure du conseil.

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

255-12-2017

(7.3.4) ADHÉSION ASSOCIATION DES CHEFS DE SERVICES DES INCENDIES DU QUÉBEC (ACSIQ)

IL EST RÉSOLU par le conseil de renouveler l'adhésion à l'ACSIQ au nom du directeur du service incendie, monsieur Michel Lemieux, le coût pour l'année 2018 étant de 293,19 \$.

PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Rice
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

256-12-2017

(7.3.5) DEMANDE RÈGLEMENTS

IL EST RÉSOLU que le conseil dépose une demande formelle que le bureau administratif fait parvenir les règlements touchant le service d'incendie à la conseillère Maureen Rice, président du comité de sécurité publique.

PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Rice
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.4) ENVIRONNEMENT

Aucun rapport.

257-12-2017

(7.4.1) ADOPTION BUDGET DÉCHETS

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Hamel, directeur de la municipalité de Denholm, demande que le conseil adopte les prévisions budgétaires pour le service de récupération de déchets et de recyclage, telles que proposées;

CONSIDÉRANT que les prévisions sont de 5 000 \$ de plus qu'en 2017;

CONSIDÉRANT que les documents demandés par le comité d'environnement n'ont pas été reçu tel que demander;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de reporter jusqu'à la réception des documents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil reporte la décision d'adopter les prévisions proposées en attendant d'examiner les factures relatives au programme de récupération.

PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.5) URBANISME

(7.5.1) RAPPORT

Un rapport est présenté par la présidente du comité d'urbanisme, la conseillère Joanne Mayer.

(7.6) LOISIRS & CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Un rapport

258-12-2017

(7.6.2) DONS

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve un don de 125 \$ pour le groupe d'âge d'or Brennan's Hill et 75 \$ pour l'association récréative de Venosta pour les activités de Noël sur présentation du numéro d'entreprise du Québec de l'organisation.

PROPOSÉE PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Cousineau
OPPOSÉ PAR les conseillers Roch Courville et Luc Thivierge
ADOPTÉE

(8) VARIA

(8.1.1) RÉUNION SPÉCIALE

Une réunion spéciale le jeudi 7 décembre à 19 :00 heures portant sur la décision de retenir un nouveau congénial est demandée par le conseiller Ghyslain Robert et la conseillère Maureen Rice

259-12-2017

(9) CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU que la réunion est levée à 21h30

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge

APPUYÉ PAR la conseillère Roch Courville

ADOPTÉE

Carole Robert *Hélène Desjardins pour Franceska Gnarowski*
Mairesse Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Carole Robert Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »